

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2025\_044**

**Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°1 au marché 24.034 relance lot électricité/plomberie/chauffage/ventilation pour les travaux de réaménagement du pôle petite enfance à Steenvoorde**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2194-8 ;

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres jusqu'à 500 000€ HT, ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision communautaire n°2024/124 attribuant le marché 24.034 – Relance lot électricité / plomberie / chauffage / ventilation pour les travaux de réaménagement du Pôle Petite enfance à Steenvoorde à la société SARL ID'ELEC (59270 METEREN) ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires de faible montant suite aux divers problèmes rencontrés sur site, tel que :

- la découverte d'une poutre béton dans le plénum de la crèche, qui contraint à modifier le type de radiateurs prévus par des radiateurs électriques ;
- la démolition de certains murs a sectionné des arrivées d'eau se trouvant dans le plancher béton qui contraint de ce fait à passer un nouveau réseau d'eau pour alimenter les nouveaux radiateurs prévus, l'auge et le WC enfant dans cette zone. Les canalisations d'eau sous le ballon d'eau chaude nécessitent également des modifications afin de faire passer la nouvelle tuyauterie ;
- des ajustements concernant la sécurité incendie qui ne font pas l'objet de travaux spécifiques de sécurité incendie mais bien d'électricité générale ;
- la récupération d'éléments de robinetterie s'est avérée plus compliquée que prévue car certains éléments étaient en réalité trop vétustes une fois déposés pour pouvoir les réutiliser ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De signer la modification du contrat n°1 en cours d'exécution du marché 24.034 Relance lot électricité/plomberie/chauffage/ventilation pour les travaux de réaménagement du Pôle petite enfance à Steenvoorde, avec la société ID'ELEC (59270 METEREN) pour un montant total de 853,87 € HT soit 1024,64 € TTC.

Le montant initial du marché est donc augmenté de 2,36 %. Il revient à un montant global et forfaitaire de 36 149,84 € HT (soit 43 379,81 € TTC) à 37 003,71 € HT (soit 44 404,46 € TTC).

**Article 2** : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le 01 AVR 2025**

**Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public**

**Jérôme DARQUES**

